

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2024

Référence
021-2024

Délibération portant sur
l'attribution du marché pour la
réhabilitation du réservoir de
Kermenguy

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
23/05/2024

Date d'affichage
23/05/2024

A la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 04/06/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 30 mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory.

Absents excusés : Mme CALON Myriam, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, Mme CHARBUILLET Stéphanie donne procuration à Mme BOURNIGAL Virginie ; DANIEL Christophe, PLASSART Adrien, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

Objet de la délibération Délibération portant sur l'attribution du marché pour la réhabilitation du réservoir de Kermenguy.

Rapporteur Monsieur Arnaud COZIEN, 3^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur Cozien rappelle qu'un marché de travaux pour le projet de réhabilitation du réservoir au sol pour le stockage d'eau potable de Kermenguy sur le territoire communal a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions du Code de la commande publique, article R2123-1 à R2123-7.

Les travaux sont estimés à 144 663,00€ HT. Le marché est prévu pour une durée de 6 mois. La consultation a été lancée le 29 février 2024 et la remise des offres fixée au 19 avril 2024.

Quatre entreprises ont répondu à cette consultation :

- ÉTANDEX avec une offre de base de 119 890,00€ HT + prestation supplémentaire éventuelle de 12 490,00€ HT ;
- TSM avec une offre variante de 125 879,00€ HT ;
- PAV SIMON avec une offre de base de 138 352,60€ HT + prestation supplémentaire éventuelle de 12 399,00€ ;
- RÉSINA avec une offre de base de 149 817,23€ HT + une prestation supplémentaire éventuelle de 18 021,30€ HT
- TSM avec une offre de base de 152 846,00€ HT + une prestation supplémentaire éventuelle de 19 227,00€.

Nous vous proposons de retenir l'offre de base ainsi que la PSE 1 (prestation supplémentaire éventuelle) du candidat ÉTANDEX, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 132 380,00€ HT (base 119 890,00€ et PSE 1 de 12 490,00€ HT).

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, décident avec 11 voix pour :

- D'approuver l'attribution du marché pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable de Kermenguy telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- À signer le marché ;
 - À signer les éventuelles modifications en cours d'exécution
- ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance ;
- À prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne
- exécution des contrats et à prononcer leur éventuelle résiliation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/06/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

La secrétaire de mairie
Annick LASEYRIE

